

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE RÉSOLUTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	07.01.2019	11h02	19.101	DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe PopVertsSol

Titre : Pas de double peine pour les parents en deuil

Contenu : Nous transmettons au Conseil fédéral et à l'Assemblée fédérale notre protestation quant à la prise en charge actuelle des frais découlant des grossesses se terminant avant la 13^e semaine et nous les encourageons à modifier l'article 64, alinéa 7, lettre b, LAMal, afin que le régime prévu par cet article soit étendu aux grossesses s'arrêtant prématurément avant la 13^e semaine.

Motivation (obligatoire) :

En Suisse, une grossesse est prise en charge à 100% par l'assurance-maladie hors système de franchise et de quote-part. Les grossesses se terminant avant la 13^e semaine ne sont pas concernées par ce régime.

Il n'existe aucune statistique sur le nombre de grossesses s'arrêtant prématurément. Les seules statistiques suisses concernant l'arrêt d'une grossesse sont celles relatant les enfants mort-nés après la 22^e semaine de gestation.

Néanmoins, il est communément admis qu'une grossesse sur cinq se termine avant la 12^e semaine.

Les fausses couches, les grossesses non évolutives et autres grossesses extra-utérines sont encore taboues dans notre société. Ces pertes peuvent être vécues par les parents comme une injustice et une douleur encore peu reconnues.

Le système de prise en charge consacré par la LAMal n'aide pas à atténuer cette injustice car les grossesses se terminant avant la 13^e semaine sont considérées comme des maladies (!) et sont, par conséquent, prises en charge par le régime général de ladite loi.

Plus précisément, les frais liés aux consultations, aux analyses, médicaments et/ou opérations nécessaires à l'évacuation de l'embryon ou fœtus mort-né (curetage) sont à la seule charge de la femme, jusqu'à concurrence de sa franchise et de la quote-part. Ce résultat accentue encore le déséquilibre et crée un désavantage manifeste pour les femmes.

Un couple venant de traverser cette épreuve difficile ne doit plus avoir à subir les frais inhérents à cette perte !

Demande d'urgence : NON

Auteure ou première signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Céline Vara

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Doris Angst	Jean-Jacques Aubert	Diego Fischer
Johanna Lott Fischer	Brigitte Neuhaus	Zoé Bachmann
François Konrad	Naomi Humbert	Cédric Dupraz
Michaël Berly	Richard Gigon	Laurent Kaufmann
Veronika Pantillon	Philippe Weissbrodt	Clarence Chollet
Laurent Debrot	Théo Bregnard	Sarah Blum
Daniel Ziegler	Armin Kapetanovic	Fabien Fivaz
Patrick Herrmann	Niel Smith	Gabrielle Würigler
Xavier Challandes		